



Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique
Comité de la réduction des risques de catastrophe**Huitième session**

Bangkok et en ligne, 25-27 juillet 2023

Ordre du jour provisoire annoté

On trouvera dans le présent document l'ordre du jour provisoire de la huitième session du Comité de la réduction des risques de catastrophe (section I) et les annotations s'y rapportant (section II).

I. Ordre du jour provisoire

1. Ouverture de la session :
 - a) Allocutions d'ouverture ;
 - b) Élection du Bureau ;
 - c) Adoption de l'ordre du jour.
2. Vers une adaptation porteuse de changements.
3. Tendances observées dans le cadre de l'examen à mi-parcours de l'application du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030) en Asie et dans le Pacifique, notamment en ce qui concerne la mise en œuvre de ses composantes santé.
4. Définir une stratégie régionale pour soutenir la mise en œuvre du Plan d'action au niveau des décideurs sur l'alerte rapide pour tous (2023-2027).
5. Tour d'horizon des travaux du secrétariat et du système des Nations Unies au niveau régional.
6. Orientation future du sous-programme.
7. Questions diverses.
8. Adoption du rapport du Comité sur les travaux de sa huitième session.

II. Annotations

1. Ouverture de la session

a) Allocutions d'ouverture

Des allocutions d'ouverture seront prononcées par la Secrétaire exécutive, des hauts fonctionnaires et des représentant(e)s de gouvernements.

b) Élection du Bureau

Le Comité de la réduction des risques de catastrophe élira le (la) Président(e) et le (la) Vice-Président(e) de la session.

c) Adoption de l'ordre du jour

Documentation

Ordre du jour provisoire annoté (ESCAP/CDR(8)/1/Rev.2)

Annotation

Le Comité examinera et adoptera l'ordre du jour, sous réserve des modifications qui pourraient être jugées nécessaires.

La liste des participant(e)s et le programme de la session seront disponibles en ligne à l'adresse suivante : <https://unescap.org/events/2023/committee-disaster-risk-reduction-eighth-session>.

2. Vers une adaptation porteuse de changements

Documentation

Résumé du rapport sur les catastrophes en Asie et dans le Pacifique de 2023 (ESCAP/CDR(8)/2)

Annotation

Le Comité sera saisi du document paru sous la cote ESCAP/CDR(8)/2, dans lequel sont reprises les principales conclusions du rapport sur les catastrophes en Asie et dans le Pacifique de 2023 (Asia-Pacific Disaster Report 2023, à paraître en anglais seulement).

Aux fins de l'élaboration de ce document, le secrétariat s'est appuyé sur la résolution 78/1 de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) intitulée « Déclaration de Bangkok faite à l'occasion de la célébration du soixante-quinzième anniversaire de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique : un programme commun pour faire progresser le développement durable en Asie et dans le Pacifique », sur le Plan d'action au niveau des décideurs sur l'alerte rapide pour tous (2023-2027) et sur le Plan de mise en œuvre de Charm el-Cheikh. Le document comprend des informations sur les approches visant à améliorer la capacité d'adaptation, à réduire la vulnérabilité aux catastrophes et aux conséquences des changements climatiques et à renforcer la résilience.

Un nombre croissant de zones nouvelles où se concentrent les risques dans les sous-régions de l'Asie et du Pacifique sont recensées à l'aide des dernières projections de la phase 6 du Projet de comparaison de modèles couplés (Coupled Model Intercomparison Project 6) et le coût de l'inaction est étudié.

Faisant fond sur l'analyse susmentionnée, le document définit les principales composantes d'une adaptation porteuse de changements pour la résilience, en mettant l'accent sur les secteurs qui ont été les plus touchés, notamment l'alimentation et l'énergie, et souligne les effets transformateurs que chaque composante a sur la protection des activités humaines, environnementales et économiques nécessaires pour atteindre les objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Les moyens de financement des principales composantes d'une adaptation porteuse de changements sont également examinés dans le document, qui fait aussi le point sur la diversité croissante des instruments de financement de la lutte contre les catastrophes et sur les moyens de mettre à profit plusieurs mécanismes de financement superposés pour améliorer la prévention et l'anticipation. Les aspects méthodologiques de la détermination des pertes et préjudices seront présentés dans le cadre de l'appui fourni aux États membres pour qu'ils puissent bénéficier du fonds pour les pertes et les préjudices créé à la vingt-septième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

Un groupe d'experts issus de gouvernements, d'universités et de groupes de réflexion stratégique examinera les questions présentées dans le document, recommandera des politiques et définira le rôle que la CESAP sera amenée à jouer à cet égard.

Le Comité est invité à examiner les principales composantes de l'adaptation porteuse de changements pour la résilience et leurs implications financières et à fournir des orientations supplémentaires sur les politiques et sur le rôle de la CESAP dans ce domaine.

3. Tendances observées dans le cadre de l'examen à mi-parcours de l'application du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030) en Asie et dans le Pacifique, notamment en ce qui concerne la mise en œuvre de ses composantes santé

Documentation

Renforcer la résilience face aux risques en cascade, y compris les catastrophes, les changements climatiques et les crises sanitaires (ESCAP/CDR(8)/3)

Annotation

Le document fait le point sur les catastrophes les plus récentes à se produire en cascade et les effets de ce phénomène dans la région. Comme le reconnaissent les Principes de Bangkok pour la mise en œuvre des composantes santé du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030), les catastrophes en cascade sont provoquées par l'interaction d'aléas multifformes, de l'exposition et de facteurs de vulnérabilité. Bien que ce phénomène ait un effet multiplicateur des risques pesant sur la société, les infrastructures et l'environnement, il est encore trop peu abordé par la science des risques de catastrophe, qui continue de se concentrer sur chaque risque individuel. Le lien entre catastrophes, santé et climat a pris une dimension sans précédent avec la conjonction de la maladie à coronavirus, d'autres risques biologiques et de grandes catastrophes dues au climat, telles que les inondations de 2022 au Pakistan. D'une ampleur historique, la catastrophe qui a frappé le Pakistan a déclenché des maladies d'origine hydrique et de multiples crises de santé publique.

Aux fins de l'élaboration du document, le secrétariat s'est appuyé sur la résolution 78/1 de la CESAP, le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030) et les Principes de Bangkok pour la mise en œuvre des composantes santé du Cadre de Sendai. Le document comprend une analyse des tendances qui se dégagent de l'examen à mi-parcours de la mise en œuvre du Cadre de Sendai. S'appuyant sur les recherches en cours, il a pour objectif de favoriser un échange plus large de connaissances entre plusieurs disciplines.

Le Comité est invité à examiner les tendances qui se dégagent de l'examen à mi-parcours aux niveaux mondial et régional et à poursuivre l'élaboration d'outils et d'orientations, notamment pour rendre opérationnels les Principes de Bangkok pour la mise en œuvre des composantes santé du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030).

4. Définir une stratégie régionale pour soutenir la mise en œuvre du Plan d'action au niveau des décideurs sur l'alerte rapide pour tous (2023-2027)

Documentation

Stratégie régionale pour la mise en place d'alertes rapides pour tous d'ici à 2027 en Asie et dans le Pacifique (ESCAP/CDR(8)/4)

Annotation

Aux fins de l'élaboration de ce document, le secrétariat s'est appuyé sur les résolutions 78/1 et 79/1 de la CESAP, le Plan d'action au niveau des décideurs sur l'alerte rapide pour tous (2023-2027) et le Plan de mise en œuvre de Charm el-Cheikh. Le document établit les composantes d'une stratégie régionale visant à soutenir la mise en place de l'alerte rapide pour tous d'ici à 2027 en Asie et dans le Pacifique. S'appuyant sur le Plan d'action au niveau des décideurs, le document présente des pistes pour réduire la mortalité due aux catastrophes et les pertes et préjudices associés dans les foyers de risques multiples recensés dans le rapport sur les catastrophes en Asie et dans le Pacifique de 2023.

Le document a été établi en collaboration avec les coresponsables mondiaux, le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes et l'Organisation météorologique mondiale (OMM). Il soumet à l'examen du Comité les composantes interdépendantes d'un dispositif d'alerte rapide efficace, à savoir la connaissance des risques, la surveillance, la diffusion et la communication de l'information, ainsi que la préparation et l'intervention. Une stratégie régionale devrait permettre d'améliorer la planification de la prospective stratégique grâce à l'utilisation des connaissances et des données générées par le Portail sur les risques et la résilience, le rapport biennal du secrétariat sur les catastrophes en Asie-Pacifique et les rapports équivalents au niveau sous-régional. Une telle stratégie pourrait également être l'occasion de renforcer la coopération régionale dans le cadre de mécanismes existants tels que le Réseau Asie-Pacifique pour la résilience aux catastrophes, le Fonds d'affectation spéciale multidonateur de la CESAP pour la préparation aux tsunamis, aux catastrophes et aux changements climatiques, le Comité CESAP/OMM des typhons, le Groupe d'experts OMM/CESAP des cyclones tropicaux et les forums régionaux sur l'évolution probable du climat. La CESAP s'appuiera sur son réseau de partenaires, qui comprend des organismes des Nations Unies, notamment le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes et l'OMM, des organisations intergouvernementales au niveau sous-régional et les partenaires de la diffusion du savoir ayant participé

à l'élaboration, à la mise en œuvre et au suivi du Plan d'action exécutif au niveau des décideurs à l'échelon mondial.

Le Comité est invité à donner des orientations au secrétariat sur la poursuite de l'élaboration d'une stratégie régionale visant à soutenir la mise en œuvre du Plan d'action au niveau des décideurs sur l'alerte rapide pour tous (2023-2027).

5. Tour d'horizon des travaux du secrétariat et du système des Nations Unies au niveau régional

Documentation

Overview of the work of the secretariat and the United Nations system at the regional level (ESCAP/CDR(8)/INF/1) (en anglais seulement)

Annotation

Les activités du secrétariat visant à appuyer les stratégies régionales et sous-régionales de réduction des risques de catastrophe et de renforcement de la résilience et à soutenir la coopération régionale concernant les applications des données géospatiales pour faire face à l'accumulation des risques (voir ESCAP/CDR/2021/2) se présentent sous la forme de travaux menés par le Centre Asie-Pacifique pour le développement de la gestion de l'information sur les catastrophes ou dans le cadre de l'exécution du Plan d'action Asie-Pacifique pour les applications des techniques spatiales au service du développement durable (2018-2030) et d'activités de coopération technique et de partage des connaissances promues par la coalition thématique sur le renforcement de la résilience, que la CESAP codirige, dans le contexte de ses travaux d'analyse des risques liés aux catastrophes et au climat.

Le document d'information comprend un examen des étapes importantes de la prestation de services liés à la gestion de l'information et des données pour la réduction des risques de catastrophe par le Centre Asie-Pacifique pour le développement de la gestion de l'information sur les catastrophes. Il met également en évidence les principales retombées positives du Plan d'action Asie-Pacifique pour les applications des techniques spatiales au service du développement durable (2018-2030) et les résultats obtenus par la coalition thématique sur le renforcement de la résilience.

Le Comité souhaitera peut-être donner des orientations supplémentaires au secrétariat sur les activités présentées dans le document.

6. Orientation future du sous-programme

Documentation

Orientation future du sous-programme (ESCAP/CDR(8)/5)

Annotation

Une attention particulière sera apportée au sous-programme 5 (Technologies numériques, et réduction et gestion des risques de catastrophe). Le Comité est invité à donner des orientations au secrétariat sur les futurs domaines d'activité au titre du sous-programme.

7. Questions diverses

Le Comité souhaitera peut-être examiner d'autres questions qui auront été portées à son attention.

8. Adoption du rapport du Comité sur les travaux de sa huitième session

Documentation

Projet de rapport (ESCAP/CDR(8)/L.1)

Annotation

Le Comité examinera et adoptera le rapport sur les travaux de sa huitième session, lequel sera soumis à la Commission à sa quatre-vingtième session.
